

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2024

Extrait du registre des délibérations

Conseillers en exercice :	17
Présents :	14
Pouvoirs :	1
Excusés :	1
Non participé au vote :	

Jeudi 27 juin 2024, à 18h30, en vertu de la convocation du jeudi 20 juin 2024, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Gensac la Pallue se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie sous la présidence de Monsieur Cédric DUPUY, Maire.

Etaient présent(e)s : M. DUPUY Cédric, Maire, Mme BOUETARD Sabrina, M. BOURGEOIS Vincent, M. DAGNAUD Christian, Mme DEHEEGER Virginie, Mme DELESQUE Patricia, M. FAURIE Allain, Mme LEMENT Adeline, M. MARAIS Alain, Mme MARTIN Caroline, Mme PENOUTY Isabelle, M. POISBELAUD Alain, M. RABY Philippe, Mme ROBERT Béatrice

Etaient excusés : Mme ARNAUD Isabelle (pouvoir à M. FAURIE Allain), M. EICHERT Jean-Marie

Etait absente : Mme LAFORGE Julie

A été nommée secrétaire : Mme PENOUTY Isabelle

2024-05-003 DELIBERATION PROCÉDANT A L'ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu démissionnaire,

Considérant que sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal peut décider, lorsqu'il y a l'élection d'un seul adjoint, qu'il y sera procédé sans élections complémentaires préalables,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 3ème adjoint,

Considérant que le conseil municipal doit être convoqué pour procéder au remplacement du poste vacant dans les quinze jours,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Article 1er : Décide que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant,

AR Prefecture

016-211601505-20240627-2024_05_003-DE
Reçu le 11/07/2024

Article 2 : Procède à la désignation du 3ème adjoint au Maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Est candidate : Madame BOUETARD Sabrina

Nombre de votants : 15

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 4

Nombre de suffrages exprimés :11

Majorité absolue : 6

Madame BOUETARD Sabrina a obtenu la majorité absolue

Article 3 : Madame BOUETARD Sabrina est désignée en qualité de 3^{ème} adjointe au Maire.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie conforme, le 11/07/2024

Le Maire,
Cédric DUPUY

